

Vous auriez pu passer ce sentiment politique sous silence sans que personne eût à s'en plaindre.

"L'Ordre des Forestiers Indépendants a été fondé à Newark, New Jersey, en 1874 et incorporé en 1881 à Ottawa, Canada." (Id. p. 122.)

Vous devez avouer que vous avez eu tort de "mentir" pour m'accuser de mensonge lorsque je disais que votre Ordre est né aux Etats-Unis.

"Répondre à toutes critiques serait "ni sage ni possible." La controverse produit rarement de bons résultats. La plupart des objections seraient mortes à leur début si on avait eu la sagesse de ne pas y répondre." (Id. p. 135.)

Nous croyons à cet axiome : "De la discussion naît la lumière."

La Cour Suprême a été obligée déjà de diminuer de deux piastres le bénéfice en maladie pour les deux premières semaines et d'augmenter la contribution de 10 centins par mois. Or nous prétendons que vous serez également obligés d'augmenter vos primes pour l'assurance, parce que la moyenne des vies de vos risques ordinaires est de 33 ans. La moyenne des primes payées par ces mêmes risques est de 81 1/2 centins par mois, soit \$9.30 par an (le 50/100 pour frais d'administration étant soustrait.) Ce montant placé à intérêt composé de 4 0/100 produira dans 33 ans (déduction faite du pourcentage pour frais d'administration).....\$600.30

Total pour 30,000 membres.....\$12,009,000.00
Total à payer ".....30,000,000.00

Déficit.....\$11,991,000.00

Y a-t-il un homme sérieux qui osera prétendre que vous réaliserez plus que 4 0/100 sur votre revenu, quand une grande partie reste sans intérêt ou à peu près, en compte courant et dans vos cours diverses et à votre Bureau Central.

D'après le rapport du Ministre de l'Intérieur en France la moyenne des morts parmi les assurés dans les Sociétés depuis 15 ans est de 16.66 par mille. Aux Etats-Unis elle est de 17.00 et au Canada 10.34. Mais il faut tenir compte qu'en ce pays les 160,542 assurés sont presque exclusivement de la génération actuelle. Le rapport gouvernemental fait mention que la proportion, cette année, (1890) des décès dans les Compagnies retirées est de 21.42 par mille. En prenant pour base la moyenne Française, je me crois dans le vrai autant qu'on peut l'être en cette matière.

30,000 membres donnera donc une moyenne de 500 décès par an soit à payer.....\$500,000
Vos revenus annuels par 30,000 associés.....\$279,000

Déficit annuel.....\$221,000 que vous devez couvrir par les intérêts sur le capital.

De plus vous êtes soumis aux pertes comme toutes autres Sociétés, aux procès puisque vous êtes déjà à plaider entre vous, aux variations du marché monétaire et aux mille et un accidents qui peuvent vous arriver comme à toutes autres. En un mot vous avez tort de prétendre que vous offrez plus de garanties que

vos Sociétés sœurs puisque l'une des plus pauvres des assurances canadiennes à primes fixes a un capital éga \$176.00 par mille piastres et que vous n'avez qu \$10.00 à offrir pour chacune de vos polices de \$1,000.

Nous protestons contre vos dires, et vos prétentions parce que nous ne les croyons pas conformes, à la vérité et aux premiers éléments de l'économie sociale. Soy donc assurés une bonne fois que vos primes ne sont fixes puisque vous les avez déjà augmentées et que vous les augmenterez encore.

Votre bureau de direction alors, répondra aux naïfs étonnés, ce qu'il a répondu par la voie de votre journal, aux mécontents de l'augmentation du tarif du département des bénéfices en maladie : "Qu'on sache enfin — les revenus et les dépenses, n'équilibraient plus, la réserve était épuisée et le seul moyen à la disposition du Conseil Suprême, était de retrancher une partie des secours et d'élever un peu la contribution." (The I. F., p. 135.)

N'appellez pas à votre aide vos 4,746 "brebis errantes"; elles vous seraient ici d'un vaigre secours. Vous nous feriez rappeler ces mots d'un économiste Français : "Voilà donc les conséquences naturelles de ce système. Son premier fruit est une révoltante inégalité dans la répartition des bénéfices, son dernier résultat une catastrophe. Il donne tout aux uns et rien aux autres; il dépoille ceux-ci pour enrichir ceux-là. Et loin de compenser ce vice profond en offrant au public une sécurité plus grande, il l'environne au contraire de pièges et de périls. Il trompe en n'excitant aujourd'hui que pour abandonner demain. Système odieux, inqualifiable, qu'un pays civilisé aurait honte d'avoir supporté un seul instant, s'il en connaissait bien tous les abus."

T. S.—Une erreur s'est glissée dans mon dernier article; on doit lire au sujet des montants perceptibles pour frais d'administration :

5 0/100 sur les primes.....\$15,000
Capitation \$1.00 par membre.....50,000
Octrois de Chartres, le 5 p. c. sur cotisation à la caisse des malades, etc., etc.....40,000

\$105,000

ou à peu près à la disposition des Suprêmes "hauts et" grands."

(LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.)

Des Bénéfices

En écrivant le titre ci-dessus, je ne me dissimule pas que j'aborde l'une des questions les plus importantes pour les Sociétés de Secours Mutuel, une question qui doit exercer une influence décisive sur la prospérité, sur l'avenir de nos Sociétés. — Question difficile, très délicate à traiter, parce qu'elle met en présence l'intérêt collectif et l'intérêt individuel, parce qu'il faut pour l'examiner à fond, signaler certains dan